



United Cities and Local Governments
Cités et Gouvernements Locaux Unis
Ciudades y Gobiernos Locales Unidos

COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL DE CGLU

COMMISSION CULTURE DE CITES ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS

21 MAI : JOURNEE MONDIALE DE LA DIVERSITE CULTURELLE
POUR LE DIALOGUE ET LE DEVELOPPEMENT

CIRCULAIRE 19

Chers membres de la Commission, chers amis, chères amies,

Suite à l'adoption de la Déclaration Universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle en novembre 2001, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 21 mai, "Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement" (résolution 57/249). La journée mondiale offre une opportunité pour approfondir nos réflexions sur les valeurs de la diversité culturelle pour apprendre à mieux "vivre ensemble".

C'est pourquoi l'UNESCO veut célébrer cette journée en y associant le plus grand nombre d'acteurs et de partenaires. Le message du Directeur général d'UNESCO pour le 21 mai 2008 est ici:
<http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001592/159253f.pdf>

Lors de son deuxième congrès mondial (Cheju, 2007), CGLU a lancé une première invitation « aux Nations Unies et leurs Etats membres à soutenir les gouvernements locaux dans la mise en œuvre d'une action mondiale en faveur du dialogue des civilisations, le 21 mai, Journée mondiale de la diversité culturelle ». Quant à la Commission culture de CGLU, l'un de ses objectifs pour 2008-2010 est « la célébration conjointe de la Journée mondiale de la diversité culturelle tous les 21 mai, en coopération avec l'Unesco ».

Aujourd'hui commence un processus ouvert de consultation parmi les membres de CGLU, coordonné par la Commission Culture, afin de préparer ensemble la célébration conjointe de la Journée mondiale de la diversité culturelle, en 2009 et les années suivantes. Comme activités indicatives qui pourraient avoir lieu aux environs du 21 mai 2009, il est possible de considérer:

- L'organisation d'une conférence ou d'un séminaire proposant un débat local sur les principes de la diversité culturelle et du dialogue interculturel.
- L'organisation d'une manifestation artistique ou d'un programme culturel reflétant, par son contenu et par son audience, les principes de la diversité culturelle et du dialogue interculturel.
- L'adoption de l'Agenda 21 de la culture à l'assemblée plénière municipale, comme engagement municipal de faire de la culture une dimension clé des politiques urbaines.
- L'engagement de la société civile du domaine de la culture, des arts et des droits de l'homme dans les actions locales portant sur la diversité culturelle et le dialogue interculturel effectuées aux alentours du 21 mai.

Avec le souhait d'une journée magnifique et d'un heureux travail d'ensemble pendant les prochains mois.

Cordialement,

La Commission Culture de CGLU